

Assemblée générale de l'Association Étudiante du Secteur des Sciences de l'UQAM (AESS)

6 avril 2016

Hall du pavillon SH

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Que l'Assemblée générale soit ouverte à 12:17.

Proposée par Nancy WALLACE

Appuyée par Émilie BOULAY

Adoptée à l'unanimité

0.2 Praesidium

Que Mathieu ROULEAU soit à l'animation et que Samuel PROVOST soit au secrétariat.

Proposé par Nancy WALLACE

Appuyé par Istvan SZALAI

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Praesidium

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du dernier pv ([11 février 2016](#))

1. ASÉQ

2. Avis de motion

2.1 Nancy WALLACE

2.2 Héloïse PICHÉ-COUTURIER (Budget)

2.3 Héloïse PICHÉ-COUTURIER (Tache d'huile)

2.4 Émilie BOULAY

3. CS GAMES/case budgétaire

4. ASSÉ

5. Féminismes

6. Élections

7. Questions à l'exécutif

8. Varia

9. Fermeture

Proposé par Héloïse PICHÉ-COUTURIER.

Appuyé par Louis DONELLE.

Amendement : Interchanger ASÉQ/Avis de motion.
Dûment proposé, dûment appuyé.
Rejeté à majorité.

De retour sur la principale.
Adoptée à l'unanimité

0.4 Adoption du dernier PV

Que le PV de l'AG du 11 février, publié sur notre site internet, soit adopté.

Proposée par Louis DONELLE.
Appuyée par Istvan SZALAI.
Adoptée à l'unanimité.

1. ASÉQ

Que l'on tienne une plénière de 5 minutes sur le financement à l'ASÉQ.

Proposée par Héloïse PICHÉ-COUTURIER
Appuyée par Nancy WALLACE
Adoptée à l'unanimité

Plénière de 5 minutes.

Que l'on augmente les frais et maintienne les services.
Que l'on suive les autres associations facultaires si elles s'opposent.

Proposée par Louis DONELLE.
Appuyée par Istvan SZALAI.
Adoptée à l'unanimité.

2. Avis de motion

2.1 Nancy Wallace propose l'ouverture de l'avis de motion suivant :

De faire un ajout au point c) de [l'article 24](#) (Assemblée générale - Dispositions générales - pouvoirs et devoirs) afin qu'il se lise ainsi (modifications soulignées) :

c) Adopter les états financiers de l'année précédente, les prévisions budgétaires de l'année en cours et adopter la firme comptable responsable de la mission d'examen. Lorsque les prévisions budgétaires ont déjà été adoptées pour l'année en cours, toute modification de plus de 500\$ doit être faite par avis de motion.

D'ajouter un point o) dans le même article, se lisant comme suit :

o) À l'exception des demandes faites au comité de subventions, toute demande de subvention, de dons et d'aide financière de plus de 500\$ doit être faite par avis de motion. De plus, de telles demandes sont jugées irrecevables si aucune case budgétaire ne peut leur être attribuée.

Proposé par Nancy WALLACE
Appui Baptiste EREAU
Avis de motion ouvert au 2/3

Amendement : changer 500\$ par 1500\$

Proposé par Istvan SZALAI
Dûment appuyé.
Rejeté à majorité

Amendement : Ajouter à la fin du point c) :

Que le montant soit inscrit dans l'avis de motion et qu'il ne puisse qu'être amendé à la baisse.

Ajouter au point o) avant « De plus » :

Que le montant soit inscrit dans l'avis de motion et qu'il ne puisse qu'être amendé à la baisse.

Proposé par Nancy WALLACE
Dûment appuyé
Adopté à majorité

Principale adoptée à majorité. Les points c) et o) de l'article 24 se lisent maintenant comme suit :

art.24-c) Adopter les états financiers de l'année précédente, les prévisions budgétaires de l'année en cours et adopter la firme comptable responsable de la mission d'examen. Lorsque les prévisions budgétaires ont déjà été adoptées pour l'année en cours, toute modification de plus de 500\$ doit être faite par avis de motion. Que le montant soit inscrit dans l'avis de motion et qu'il ne puisse qu'être amendé à la baisse.

art.24-o) À l'exception des demandes faites au comité de subventions, toute demande de subvention, de dons et d'aide financière de plus de 500\$ doit être faite par avis de motion. Que le montant soit inscrit dans l'avis de motion et qu'il ne puisse qu'être amendé à la baisse. De plus, de telles demandes sont jugées irrecevables si aucune case budgétaire ne peut leur être attribuée.

2.2. Héloïse Piché-Couturier propose l'ouverture de l'avis de motion suivant :

Que l'on modifie le budget 2015-2016 de sorte que soit transféré le 4000\$ du fonds légal et de grève au Comité mobilisation.

Appuyé par Delila BOUSSETTA

Rejeté par quorum trop bas pour les questions budgétaires.

2.3. Héloïse Piché-Couturier propose l'ouverture de l'avis de motion suivant :

Considérant les positions préexistantes de l'AESS contre le développement des hydrocarbures;

Considérant que cette position n'a jusqu'ici donné lieu qu'à très peu d'actions concrètes;

Considérant que le mouvement Tache d'huile lutte activement pour le respect des écosystèmes et des communautés de la péninsule gaspésienne;

Considérant que la pression des industries pétrolières en Gaspésie, entre autre avec le terminal pétrolier de Belledune, est extrêmement forte;

Considérant les coûts financiers inévitables de ces luttes;

Que l'AESS octroie 4000\$ à Tache d'huile.

Rendu caduque par le rejet de l'avis de motion précédent.

1.4. Émilie Boulay propose l'ouverture de l'avis de motion suivant :

Considérant que l'AESSUQAM ne détient aucune politique l'article 24 d'embauche;

Considérant les multiples situations d'embauches se déroulant au sein de l'AESSUQAM, notamment à travers la Foire aux livres et le Café Sain Fractal;

Considérant que cette situation ne permet pas une transparence complète des processus ou des critères d'embauche;

Considérant la proposition de politique d'embauche adoptée lors de l'AG de l'AESSUQAM du 21 janvier 2016;

Considérant la rencontre tenue le 17 février 2016 traitant de la politique d'embauche et du Café Sain Fractal qui a été lancée à tou.te.s les employé.e.s du Café Sain Fractal;

Considérant que la régularisation des nouvelles embauches au sein de l'AESSUQAM et des entités affiliées est essentielle pour s'assurer d'une équité et d'une transparence au sein de l'association;

Que l'AESSUQAM modifie ses statuts et règlements afin d'insérer en Annexe C la politique d'embauche envoyée via courriel (ci-jointe)

Appuyé par Nadia LAFRENIÈRE

Amendement de faire une sous-partie pour l'embauche au Café Sain Fractal :

Pour la partie nouveaux employés que la politique d'embauche soit respectée, mais que toute l'équipe puisse assister à l'entrevue.

Pour la partie gérant.e.s, que l'on maintienne une élection par les employé.e.s, mais que les exécutant.e.s de l'AESS soit invité.e.s.

Que seul.e.s les employé.e.s du Café Sain Fractal puissent devenir gérant.e.s

Appuyé par Chrystal BROCHARD

Sous-amendement : Que l'élection des gérant.e.s se fasse comme dans la politique, mais qu'à la place de deux membres du groupe, il y ait l'ensemble des employé.e.s du Café Sain Fractal.

Proposé par Chrystal BROCHARD

Appuyé par Laura DEMARETS

Proposition privilégiée pour que l'on mette en dépôt la proposition.

Proposée par Nadia LAFRENIÈRE

Appuyée par Pauline HUBERT

Rejetée à majorité.

Retour sur le sous-amendement.

Proposition privilégiée pour passer au vote.

Proposée par Baptiste EREAU.

Appuyée par Istvan SZALAI.

Adoptée à l'unanimité.

Vote sur le sous-amendement.

Rejeté à majorité.

Retour sur l'amendement.

Rejeté à majorité.

Retour sur la principale.

Adoptée à majorité

Constatation de quorum : le quorum n'est pas constaté à 13h45.

Proposition privilégiée pour lever l'assemblée.

Proposée par Emilie BOULAY

Appuyée par Istvan SZALAI

L'Assemblée Générale est levée à 13h45.